



# Sport et dopage, entre héros et esclaves

Les sportifs de haut niveau seront-ils bientôt dotés en permanence de ces bracelets électroniques dont sont équipés certains condamnés qui peuvent ainsi quitter la prison tout en étant surveillés et localisés à distance ? Hier sans objet, la question s'impose aujourd'hui. En témoigne le riche dossier que le quotidien français *Libération* consacre, dans sa livraison du 18 février, aux nouvelles dispositions internationales de lutte contre le dopage. Une affaire édifiante qui éclaire sur l'évolution des sociétés de la performance, de l'image et de l'argent.

Car voici que l'on assiste depuis peu à une étonnante fronde : un certain nombre de sportifs de renom viennent publiquement de partir en guerre contre une nouvelle mesure, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier, qui les oblige à accepter de faire l'objet d'une traçabilité permanente. Il s'agit de pouvoir leur faire subir des contrôles qualifiés d'«inopinés» dont les responsables de l'Agence mondiale antidopage (AMA) assurent qu'ils sont «un des moyens les plus puissants de dissuasion et de détection du dopage». Cette initiative a sa vertu puisqu'elle permet à l'AMA d'harmoniser sa réglementation et ses pratiques à l'échelon international. On en finit donc en théorie avec une hétérogénéité qui selon les pays ou les disciplines autorisait la tricherie et les inégalités.

En pratique, l'affaire est toutefois assez complexe : les sportifs ou les membres de leur entourage doivent désormais indiquer en permanence où ils sont censés être pendant les six mois à venir ainsi qu'une période quotidienne de soixante minutes pendant laquelle ils seront disponibles. Objectif : pouvoir les contrôler de manière inopinée via des prélèvements sanguins ou urinaires. Toutes les informations sont transmises par l'intermédiaire d'un logiciel informatique curieusement dénommé Adams (référence au péché originel ?) et fourni par l'AMA. Le fait de ne pas être joignable et disponible alors qu'on avait dit pouvoir l'être est bien évidemment sanctionné. Lourdemment et sans possibilité de faire appel. Avec des variantes selon les sports. Manquer trois contrôles en dix-huit mois condamne un joueur de tennis à deux ans de suspension. Pour le nageur, ce sera six mois avec interdiction de participer aux prochains Jeux Olympiques...

Bien évidemment certains estiment que ces dispositions orwelliennes sont contraires aux droits de l'homme. Elles ne respecteraient pas, croient-ils, l'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme traitant du «droit

au respect de la vie privée et familiale». «Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance, souligne cet article. Il ne peut y avoir ingérence d'une autorité publique dans l'exercice de ce droit que pour autant que cette ingérence est prévue par la loi et qu'elle constitue une mesure qui, dans une société démocratique, est nécessaire à la sécurité nationale, à la sûreté publique, au bien-être économique du pays, à la défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.» En France, le syndicat des footballeurs professionnels a d'ores et déjà

saisi la Commission nationale de l'informatique et des libertés, non pas pour se soustraire aux contrôles mais parce qu'il juge «intolérable» l'application d'une telle mesure dont il conteste la légalité.

Interrogé par *Libération*, David Howman, directeur général de l'AMA cherche à calmer le jeu. «Chaque changement déclenche une résistance, c'est dans la nature humaine, explique-t-il. Je suis plus étonné de voir contester un système en application depuis un peu plus d'un mois : on doit laisser ces nouvelles mesures s'installer, et en tirer les leçons a posteriori et non a priori. Les sportifs ont l'impression d'un truc un peu arbitraire qui leur tombe dessus. Les mesures que nous avons prises sont le résultat d'un processus de consultation qui a duré dix-huit mois, et les sportifs – au même titre que d'autres intervenants : médecins, gouvernements, clubs... – étaient invités à s'exprimer. On a immédiatement soulevé un problème fondamental : le manque d'harmonisation concernant les procédures antidopage suivant le sport considéré ou la nationalité de l'athlète. Selon qu'il soit basketteur ou lanceur de poids, un athlète d'un même pays n'était pas soumis aux mêmes règles. Et je ne vous parle pas des différences selon les nationalités : un Britannique ou un Russe n'étaient pas non plus soumis aux mêmes règles. Il arrivait aussi que les sanctions soient différentes pour une même faute – prise de tel produit, défaut de présence à un contrôle... Même les athlètes parlaient d'injustice.»

Interrogé sur le fait de savoir s'il redoute des actions juridiques et s'il est «juridiquement blindé», le directeur général de l'AMA tient à rappeler que ces nouvelles dispositions ne regardent qu'un

nombre limité d'athlètes de «top niveau», et que la liste des sportifs concernés a été établie par la fédération internationale de l'athlète ou par sa propre agence nationale de lutte contre le dopage. «Enfin, les athlètes doivent y mettre du leur, ajoute-t-il. Il s'agit quand même de protéger l'intégrité de leur sport. Tout le monde est d'accord sur le principe des contrôles inopinés, qui ont prouvé leur efficacité. Après, les contrôleurs ont pour consigne d'agir raisonnablement et de tenir compte d'éléments, disons, humains.» On appréciera comme il convient ce dernier qualificatif.

Pour l'heure, la fronde est notamment menée par les célèbres tennismen espagnol et écossais, Rafael Nadal et Andy Murray, respectivement numéros 1 et 4 mondiaux. «J'ai l'impression d'être un criminel, confie Nadal. Même ma mère ne sait pas où je me trouve chaque jour.» Leur action n'est toutefois pas partagée par leur adversaire et ami Roger Federer. «C'est un système difficile et un changement significatif, auquel nous n'étions pas préparés. Mais il faut s'y habituer estime le champion suisse. C'est de cette façon que nous pourrions coincer les tricheurs. Il faut être présent une heure par jour. Difficile, mais je voudrais un sport propre, donc c'est OK pour moi.»

Quant à Andy Murray, il livre ce témoignage pudique en écho à la nécessité pour les contrôleurs de tenir compte d'éléments «humains». J'ai eu une visite d'un contrôleur chez moi à 7 heures du matin, juste après mon retour d'Australie, se souvient-il. Je me suis réveillé sans savoir vraiment où j'étais, ressentant fortement les effets du décalage horaire. Cela m'a semblé ridicule, puisque j'avais été contrôlé quatre jours plus tôt, tout de suite après ma défaite à l'Open d'Australie. Le responsable qui est venu chez moi a insisté pour me regarder fournir un échantillon d'urine, avec littéralement mon pantalon aux chevilles.»

A ce stade, on aimerait proposer à l'AMA de passer au plus vite à l'étape suivante : imposer l'implantation de puces électroniques et de biocapteurs sous la peau des athlètes afin de tout savoir des humeurs de leurs corps.

Jean-Yves Nau  
jynau@orange.fr